

Que faire en cas d'accident domestique ?

Appelez le centre antipoison :
04 91 75 25 25
et/ou un médecin et/ou le SAMU (15).

N'attendez pas que les symptômes de l'intoxication apparaissent pour téléphoner.

Ne faites pas boire de lait !
Ne faites pas vomir !
C'est rarement indiqué et parfois même très dangereux.
Demandez d'abord l'avis du centre antipoison ou celui de votre médecin.

En cas de projection d'un produit dangereux dans les yeux ou sur la peau, rincez immédiatement, abondamment et longuement, plusieurs minutes, à l'eau claire.

En cas d'émanation de gaz irritant ou toxique dans un espace fermé, aérez bien les locaux.

En cas de pollution accidentelle massive, aérienne ou hydrique, suivre les instructions spécifiques diffusées par les autorités de santé et préfectorales.

Attendez vous aux questions que nous vous poserons en cas d'appel :

L'âge de la (ou des) victimes, le poids, la taille.

La dénomination du (ou des) produits à l'origine de l'intoxication (gardez l'emballage, le mode d'emploi et la notice à portée de main (faites collecter ces renseignements par votre entourage).

A quelle heure et en quelle quantité le produit a-t-il été ingéré ou inhalé (temps d'exposition) ?

Que s'est-il passé (accident, tentative de suicide, accident collectif ...) ?
Donnez le plus de détails possible.